



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Mise en œuvre de la stratégie européenne et internationale en 2023

La Stratégie européenne et internationale (SEI) 2023-2027 a été publiée le 9 mai 2023. Elle a été traduite en plusieurs langues et a fait l'objet d'une large diffusion.

Afin de veiller au respect des engagements pris par le MTECT et assurer la transparence de notre/son action, une première évaluation de l'atteinte de ces objectifs a été réalisée début 2024.

### Bilan de la mise en œuvre de la stratégie en 2023 selon ses quatre axes stratégiques

Axes de la SEI	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	TOTAL
Indicateurs de résultat					
Atteints	18	10	3	5	36
Partiellement atteints	4	0	0	1	5
Non atteints	2	0	0	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>47</b>

Pour mesurer l'atteinte des objectifs de la SEI, 47 indicateurs de suivi avaient été arrêtés pour 2023 (adoption de décisions ou de textes européens et internationaux, lancement de projets ou de coalitions...). Le bilan de la mise en œuvre de la stratégie pour 2023 figure dans l'annexe 5 (version 2024).

S'agissant des objectifs de l'**axe 1** « lutte contre le dérèglement climatique, décarbonation de nos économies et renforcement de notre souveraineté », les résultats sont bons. Ainsi, la COP28 a permis l'adoption du bilan mondial, l'obtention d'une référence à la sortie des énergies fossiles et de la plupart des objectifs fixés en matière de lutte contre le changement climatique. Au niveau européen, la majorité des textes du paquet « Fit for 55 » en matière de décarbonation ont été finalisés. En revanche, les objectifs fixés en matière énergétique n'ont pas tous pu être pleinement atteints. Cela est dû à des retards dans la finalisation de certains processus décisionnels, notamment au niveau européen (mise en place du futur fonds de souveraineté européen, directive « taxation de l'énergie », guides de la Commission permettant la mise en œuvre du règlement sur l'homologation des véhicules hautement automatisés, tenue du Conseil de politique nucléaire statuant sur les projets du cycle du combustible, décision de la République tchèque pour la livraison d'une centrale et signature d'un contrat sur le nucléaire avec le Royaume-Uni).

Le bilan 2023 est également très positif pour l'**axe 2** « préservation et restauration de la biodiversité, prévention et lutte contre les pollutions », dont tous les objectifs ont été atteints, notamment la mise en œuvre de décisions issues de l'accord Kunming-Montréal, l'adoption du traité sur la haute mer (BBNJ) ainsi que de règlements ou d'engagements européens ou internationaux en matière de biodiversité et de lutte contre les pollutions et le lancement fin 2023 des trois premiers *Country Packages*.

De bons résultats sont également à noter pour l'**axe 3** « transition vers une économie sobre et circulaire et des modes de consommation et de production durables », grâce à l'adoption de textes européens sur l'écoconception, les allégations environnementales et les transferts de déchets.

Enfin, la mise en œuvre des objectifs/indicateurs de l'**axe 4** « promotion d'un développement sûr, équitable et respectueux des droits humains » s'est révélée plus difficile. Plusieurs accords de coopération ou programmes de formation ont pu être lancés, mais certaines actions dépendant d'interventions d'autres acteurs internationaux, européens ou nationaux n'ont pu être menées à bien (report de la publication du rapport de la Convention d'Aarhus et absence d'affectation d'un expert français auprès du rapporteur spécial de cette Convention, retards dans les négociations d'un nouvel instrument juridique international aux Nations unies, manque de proposition de la Commission européenne sur le règlement européen concernant les services aériens).